



Résilier bail avec clause de solidarité

Par **vapeix**, le **27/07/2008** à **22:39**

bonsoir, je voudrais savoir comment faire pour résilier un bail de location avec clause de solidarité? car si je donne congé avec le préavis, avec lettre recommandée avec accusé de réception je resterai toujours solidaire du bail? merci de me répondre vite c'est vraiment urgent

Par **coolover**, le **29/07/2008** à **21:44**

Mauvaise nouvelle vapeix : la cour de cassation considère qu'en cas de solidarité entre les colocataires, le congé donné par l'un ne le dispense pas de répondre des loyers même postérieurs à sa date de départ (Civ. 3, 05/10/1999). Ça ne me paraît pas parfaitement juste mais c'est ça la solidarité : c'est envers et contre tout :)